



Déclaration de l'intersyndicale public/privé CTC du 22 juin et CSEC du 23 juin 2021

Monsieur le Directeur général,

Le contrat Etat/ONF qui nous est présenté n'avance que des perspectives financières très insuffisantes pour espérer pouvoir remplir les missions confiées à notre Etablissement. Ces perspectives sont modelables d'année en année selon les lois de finances à venir, ce qui constitue la négation d'un contrat pluri annuel. Tout cela est en complète contradiction avec les objectifs affichés et les enjeux d'intérêt général !

De plus, attendre les 22 juin et 23 juin pour nous présenter un contrat, dont la rédaction n'a pas varié depuis le projet initial, malgré les importantes contributions des organisations syndicales, est inacceptable.

Le constat est simple : très loin du dialogue social affiché, **ce contrat de plan n'a manifestement pas vocation à être discuté avec les représentants des personnels**, il sera donc validé par la seule administration.

Les personnels, soucieux de l'intérêt général, du régime forestier, des rôles majeurs joués par la forêt, d'une véritable politique publique forestière, n'acceptent pas la déclinaison qui en est faite dans ce contrat.

Une fois de plus le contrat Etat-ONF aura son lot de destructions d'emplois, de fusions de structures ou réorganisations fonctionnelles, d'externalisations ou de filialisations... au détriment de la santé des personnels et des forêts, victimes du changement climatique et des crises sanitaires à répétition.

Ce contrat présage d'une dégradation importante des conditions de travail, entre précarisation et recherche effrénée de rentabilité. Or, aucune analyse de ce document en termes de charge de travail n'a été menée. **La direction de l'établissement en portera la pleine responsabilité.**

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration ne participeront pas à cette destruction du service public forestier. **Haut et fort nous contestons ce contrat Etat-ONF et le plan stratégique qui l'accompagne.**

Enfin, nous exigeons de votre part le respect des organisations syndicales, de leurs représentants et de leur travail. En effet, les modifications incessantes de l'agenda social ne permettent pas un travail serein et de qualité. La multiplication des réunions, les retards voire l'absence de documents de travail, constituent des pertes de temps et d'énergie. Ces réunions ne sont souvent suivies d'aucun compte-rendu, d'aucune validation ou arbitrage. Vous nous faites perdre notre temps, ce qui n'apporte rien à l'établissement bien au contraire.

Soyez sûrs cependant qu'envers et contre tout, nous continuerons à agir dans l'intérêt général pour une belle forêt et une société porteuse de valeurs justes et solidaires.